

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA  
Séance du 21 mars 2024**

Nombre de Membres			
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	
<b>Date de convocation</b>		<b>Présents :</b> TOMASINI Jacques-André, LUSINCHI TASSIN Aimée, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothee, SIMONI Simon Jean, Denis TERRACHON, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI, ROSSI Antoine.	
05 mars 2024			

<b>Date de convocation</b>	<b>Absents :</b>
05 mars 2024	<b>Représentés :</b> Christelle TOMASI.

*Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme LUSINCHI TASSIN Aimée ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.*

**DCM 2024-03-62 : Demande De Financement Dédiée A L'aménagement De L'agence  
Postale Communale**  
***Annule Et Remplace La Délibération En Date Du 19/12/2023***

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'aménager le local qui devra accueillir l'agence postale communale. Il présente le plan d'aménagement des locaux situés au rez-de-chaussée dans le bâtiment administratif communal (mairie). Cet aménagement nécessite un complément de financement compte tenu de l'augmentation de son coût d'installation.

Cet aménagement nécessite la mise en œuvre de travaux pour un montant de 12 308 euros ht.

Le maire propose de solliciter le financement suivant :

- La Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale 80% soit 9 846 euros
- La commune de Castirla 20% soit 2 462 euros

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement susvisé.  
Le Conseil Municipal OUI M. le Maire et après en avoir délibéré décide par :

11 voix pour  
00 voix contre  
00 abstentions

D'accepter le plan financement dédié aux travaux d'aménagement d'une agence postale communale dans les conditions sus visées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Jacques André TOMASINI

